

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS173

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 33 BIS

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« conformément au critère défini par »,

les mots :

« en application de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel